

La systématisation du droit à l'époque moderne : l'œuvre de Louis de Héricourt (1687-1752)

À l'époque moderne, en France, le besoin de systématiser le droit est au cœur des esprits, en témoignent les nombreuses systématisations entreprises par des juristes comme François Connan (1508-1551), François Le Douaren (1509-1559), Hugues Donneau (1527-1591) au XVI^e siècle, et notamment Jean Domat (1625-1697) au XVII^e siècle avec ses fameuses *Lois civiles dans leur ordre naturel* (1689). Le droit canonique n'est pas étranger à ce phénomène. Parmi les acteurs, le traité des *Lois ecclésiastiques de France* du canoniste et avocat Louis de Héricourt (1687-1752) en est l'illustration la plus célèbre. Souvent mentionné dans les études qui touchent à l'histoire du droit canonique et du gallicanisme, sa pensée est pourtant mal connue et mérite d'être replacée dans son contexte. Animé par l'idéal gallican, la défense d'une Église de France et la volonté de rendre accessible le droit ecclésiastique français, Louis de Héricourt systématise le droit ecclésiastique. La comparaison des éléments de son traité avec sa pratique juridique, relative aux bénéfices ecclésiastiques, vient confirmer l'entreprise systématique qu'il réalise du droit ecclésiastique français et éclairer une matière canonique peu connue.



Gravure par Pierre-Charles Baquoy, XVIII^e siècle



Centre
Michel de l'Hospital

Diffusion Lextenso/LGDJ

Prix : 40 €



La systématisation du droit
à l'époque moderne :
l'œuvre de Louis de Héricourt (1687-1752)

Nelly BYTCHKOWSKY

N° 7

Collection des Thèses du Centre Michel de l'Hospital



Centre
Michel de l'Hospital

La systématisation du droit à l'époque moderne : l'œuvre de Louis de Héricourt (1687-1752)

Nelly BYTCHKOWSKY

Préface de
Nicolas LAURENT-BONNE et Xavier PRÉVOST

Prix de thèse 2024 du Centre Michel de l'Hospital
Prix de thèse Paul Ourliac 2025



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

INSTITUT DROIT, ÉCONOMIE,
MANAGEMENT
École de Droit